

LE SIGNALEMENT DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS SUIVANTES

- Nom et adresse du destinataire
- Prénom et nom, qualité et adresse professionnelle du (des) rédacteur(s)
- Prénom et nom, adresse, numéro de téléphone de chaque parent
- Prénom et nom, date de naissance du mineur
- Sexe et adresse de l'enfant
- Composition de la fratrie
- Prénom, nom et adresse de l'assistant maternel s'il y a lieu
- Personne accompagnant l'enfant
- Description chronologique des faits concernant le mineur
- Constat médical (anamnèse, examen clinique, résultats des examens complémentaires et note d'évolution) et hypothèses sur l'origine des lésions
- Explications fournies par l'entourage sur les lésions constatées et incompatibilité entre les explications et les constatations médicales
- Mention relative au danger pour l'enfant et/ou à la gravité médicale de la situation justifiant l'envoi direct au parquet
- Précisions sur le suivi immédiat envisagé par le médecin ou l'équipe médicale
- Date, prénoms (s) nom (s) et signature(s)

Ajouter ultérieurement dans la mesure du possible :

- renseignements administratifs détaillés concernant la famille : composition, âges, professions, etc.
- Modes de garde de l'enfant : parents, nourrice, crèche, autre(s) personne(s)

LE SIGNALEMENT NE DOIT PAS :

- nommément mettre en cause ou viser une personne comme auteur de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale ;
- inclure d'éléments de datation des lésions.